



SEPANGUY
Société d'Etude, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Guyane

Guyane Nature Environnement

Forage pétrolier off shore : lacunes et précipitations

Une information tardive et toujours pas de concertation, des moyens de lutte contre la pollution insuffisants ou inadaptés et une précipitation de l'entreprise TULLOW OIL et de l'Etat : un cocktail à base de fioul lourd qui inquiète la Fédération Guyane Nature Environnement à 30 jours du début théorique des travaux.

La fédération Guyane Nature Environnement suit le projet de forage pétrolier depuis de nombreux mois. Devant l'absence d'information, elle a demandé au Préfet en octobre dernier de mettre en place un espace de concertation. Si deux réunions ont bien été organisées tardivement par la Préfecture fin décembre et début janvier dernier, force est de constater que la concertation promise n'a pas été au rendez-vous. En effet, si ces deux premières réunions ont contribué à l'information de plusieurs composantes de la société civile, elles n'ont par contre absolument pas généré la mise en place d'une réelle concertation autour du projet, ce que nous déplorons.

Après l'étude du dossier d'ouverture des travaux déposé par TULLOW OIL auprès des services de l'Etat, la fédération Guyane Nature Environnement souhaite faire part de ses craintes. En effet, la prise en compte par ce dossier d'une éventuelle pollution n'est absolument pas satisfaisante. Dans le plan de réponse aux pollutions communiqué par TULLOW OIL à l'Etat en fin de semaine dernière seulement, il apparaît que les délais de réponse sont trop tardifs. Ainsi en cas de marée noire, l'entreprise propose la mobilisation rapides de moyens aériens basés à l'autre bout de monde et qui pourraient intervenir en Guyane sous... 36 heures. Il apparaît également qu'aucun effort particulier d'adaptation au contexte français et encore moins au contexte guyanais n'a été fait par TULLOW OIL. La liste des dispersants que l'entreprise prévoit d'utiliser comporte en effet des produits interdits en France. Pire : le procédé de forage prévu par TULLOW OIL est tout simplement interdit en France ! Ce qu'aucun service de l'Etat n'avait relevé avant le rappel de la loi formulé par la fédération Guyane Nature Environnement.

Alors que la date théorique du début des travaux approche, ce document paraît donc inadapté et encore très largement perfectible.

Toujours au niveau de la sécurité, la fédération Guyane Nature Environnement souhaite une nouvelle fois attirer l'attention sur les faiblesses du Plan POLMAR. Ce plan, défini par l'Etat pour faire face à une pollution en mer ou côtière, a été révisé en 2009. Or, il est aujourd'hui avéré que les moyens de lutte dont dispose la Guyane sont très nettement insuffisants.

L'échec du récent exercice POLMAR organisé par la Préfecture a d'ailleurs bien montré les difficultés qui seront les nôtres à essayer de contenir une éventuelle marée noire.

Et donc, qu'arrivera-t-il en cas d'accident ? Quels navires mobilisables rapidement pourront tenter de contenir la nappe d'hydrocarbures ? Comment protégera-t-on notre littoral avec si peu de moyens ? Et comment ferons-nous en cas d'échec pour dépolluer des sites naturels souvent bien difficile d'accès ? Car nous en avons aujourd'hui la certitude : en cas de marée noire, notre littoral sera bel et bien touché.

A un mois du début théorique des travaux de forage, il est donc clair que les aspects de la lutte contre les pollutions ont été largement sous-estimés, tant par l'entreprise que par l'Etat. La fédération Guyane Nature Environnement se demande même si l'Etat a bien pris la mesure de la prise de risque liée à un forage profond. Car il faut bien comprendre que la Guyane, tout comme la France, n'a aucune expérience de ce genre de forage profond sur son territoire.

Pourtant les enjeux locaux sont importants : les eaux de Guyane font partie de l'un des dix macro-écosystèmes marins les plus productifs au monde (en biomasse par an). A l'heure où les stocks d'espèces commercialisables sont quasiment partout à la baisse, cette particularité guyanaise est remarquable. La pêche est d'ailleurs le troisième poste économique à l'export, après le spatial et la production aurifère. Notons qu'en cas de marée noire, c'est l'essentiel des zones de pêche guyanaises (côtière, à la crevette et au vivaneau) qui seront touchées, ainsi que les mangroves, les milieux naturels qui abritent les zones de croissance des crevettes.

Si l'écosystème marin guyanais se démarque par sa productivité, il n'est pas en reste non plus au niveau de sa diversité. Les eaux de Guyane recèlent en effet une biodiversité marine riche et peu connue. Entre les deltas de l'Amazone et de l'Orénoque se développe en effet une multitude d'espèces d'invertébrés, qui profitent plus ou moins directement aux 933 espèces de poissons, 29 espèces de mammifères marins et 5 espèces de tortues marines recensées pour la seule Guyane. Rappelons aussi que la Guyane fait partie de la plus grande ceinture de mangrove du monde, et qu'à ce seul titre le dispositif de sécurité se doit d'être exemplaire.

A 30 jours du début des travaux, la fédération Guyane Nature Environnement tient donc à alerter la population sur la faiblesse du dossier de TULLOW OIL en terme de lutte contre une éventuelle pollution. Elle tient également à rappeler le caractère largement insuffisant des moyens de lutte présents en Guyane. Enfin, elle s'étonne du caractère précipité de ces travaux, notamment sur une zone aussi sensible que les eaux guyanaises, alors même que le contexte international est actuellement à la plus grande prudence en terme de forage pétrolier profond.

Contact presse :

fédération Guyane Nature Environnement : **Christian Roudgé : 0694 209 207**